



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 10 juillet 2025

Groupement d'intérêt public action contre la cybermalveillance (GIP ACYMA)

À l'attention de M. Jérôme Notin, directeur général

6, rue Bouchardon

CS 50070

75481 Paris cedex 10

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur le directeur général,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par le GIP ACYMA.

En effet, ce dernier emploie dans certaines communications des termes tels que « e-commerce », « newsletter », « e-mail », « phishing » et « spoofing ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire (*voir pièces jointes n°1 et 3*).

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L'article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des

*établissements publics de l'Etat ; » (*voir pièce jointe n°2*).*



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par le GIP ACYMA. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais tels que « e-commerce », « newsletter », « e-mail », « phishing » et « spoofing » par le GIP ACYMA (5 exemples)

1.1 <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/comment-securiser-ses-achats-sur-internet>

Sur un site **e-commerce** que vous ne connaissez pas,

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

Tenez-vous informé(e) de l'actualité de la cybermalveillance et des nouvelles menaces

Entrez votre adresse email (ex : martin@mondomaine.com)



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.2 <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/comment-reconnaitre-un-mail-de-phishing-ou-dhameconnage>

Comment repérer un mail de phishing ?

Enfin, ces méthodes de *spoofing* sont également utilisées pour des appels de démarchage commercial illégal, concernant bien souvent des travaux de rénovation énergétique.

1.3 https://www.cybermalveillance.gouv.fr/medias/2025/03/250327_RA_2024_SCREEN.pdf



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés

E-commerce : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON63>

Newsletter : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/CULT821>

E-mail : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO638>

Phishing : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/IURI83>

Spoofing : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO837>

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « e-commerce », « newsletter », « e-mail », « phishing » et « spoofing ».

commerce en ligne

Journal officiel du 12/05/2000

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Technique d'achat et de vente à distance utilisant des procédés électroniques qui permettent la liaison directe et instantanée entre le vendeur et le client.

Équivalent étranger

e-commerce (en), electronic commerce (en)

infolettre, n.f.

Journal officiel du 14/02/2024

Synonyme

lettre d'information, loc.n.f.

Domaine

COMMUNICATION

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine / Téléphone : 06 59 74 72 82

courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Définition

Bulletin périodique d'information destiné à un public déterminé, souvent diffusé par voie numérique.

courriel

Journal officiel du 20/06/2003

Synonyme

message électronique, courrier électronique

Domaine

TÉLÉCOMMUNICATIONS - INFORMATIQUE

Définition

Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau.

Note

1. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons.
2. Par extension, le terme « courriel » et son synonyme « courrier électronique » sont employés au sens de « messagerie électronique ».

Équivalent étranger

e-mail (en), electronic mail (en)

hameçonnage

Journal officiel du 14/09/2021

Domaine

DROIT - INFORMATIQUE

Définition

Technique de fraude visant à obtenir des informations confidentielles, telles que des mots de passe ou des numéros de cartes de crédit, au moyen de messages ou de sites usurpant l'identité d'institutions financières ou d'entreprises commerciales.

Note

L'hameçonnage relève de la manipulation psychosociale.

Équivalent étranger

phishing (en)

Attention

Cette publication annule et remplace celle du terme « filoutage » au *Journal officiel* du 12 février 2006.



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

usurpation d'adresse électronique

Journal officiel du 01/01/2013

Domaine

INFORMATIQUE / Internet

Définition

Pratique consistant à utiliser frauduleusement une adresse de courrier électronique appartenant à une autre personne.

Note

L'usurpation d'adresse électronique est le plus souvent utilisée pour envoyer en grand nombre des courriels indésirables.

Équivalent étranger

e-mail spoofing (en)